Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_03-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.03 Adoption du Budget Primitif 2026 de la commune

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

Il est souligné que le projet de budget vise à accompagner l'attractivité de la commune et le tourisme raisonné lié à la politique de labels exigeants (Pavillon bleu, Petites Cités de Caractère), qui garantit aux Conquétois un excellent niveau de services toute l'année.
Il doit également assurer l'entretien du patrimoine communal, la rénovation énergétique progressive des bâtiments publics et la concrétisation des opérations d'investissement : rénovation thermique de l'école, relevage de l'orgue, pôle santé....
Il permet également de mettre en œuvre des actions favorisant l'accueil de jeunes et d'actifs.

Il vise à conjuguer rigueur et qualité du service public et permet de mettre en œuvre les engagements des élus.

Vue d'ensemble

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**3 991 008**	**3 991 008**
Crédits de fonctionnement		
Résultat de fonctionnement reporté		
Total de la section de fonctionnement	3 991 008	3 991 008
Investissement	**4 375 334**	**4 375 334**
Crédits d'investissement		
Restes à réaliser	819 893	1 142 826
Solde d'exécution de la section d'investissement repor	556 509	
Total de la section d'investissement	2 998 932	3 232 508
Total du budget	**8 366 342**	**8 366 342**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_03-DE

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 991 008 € dont un virement à la section d'investissement de 992 258 €.

Vue générale
Section de fonctionnement par chapitre

		BP 2025	CA 2025	BP 2026	Variation BP 2026 / BP 2025
Dépenses		**4 139 964**	**3 118 705**	**3 991 008**	**-3,60 %**
Réel					
11	Charges à caractère général	1 356 140	1 262 767	1 059 886	**-21,85 %**
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 320 081	1 272 062	1 350 000	**2,27 %**
14	Atténuation de produits	32 283	32 265	61 396	**90,18 %**
65	Autres charges de gestion courante	399 885	356 060	322 508	**-19,35 %**
66	Charges financières	120 000	112 902	120 000	**0,00 %**
67	Charges spécifiques	2 000	476	1 000	**-50,00 %**
Ordre					
023	Virement à la section d'investissement	823 810		992 258	**20,45 %**
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	85 765	82 174	83 960	**-2,10 %**

Recettes		**4 139 964**	**4 418 179**	**3 991 008**	**-3,60 %**
Réel					
013	Atténuation de charges	15 000	36 859	20 000	**33,33 %**
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	432 568	583 567	572 300	**32,30 %**
73	Impôts et taxes	105 263	109 739	94 000	**-10,70 %**
731	Fiscalité locale	2 553 628	2 553 691	2 547 000	**-0,26 %**
74	Dotation, subventions et participations	593 783	619 351	604 973	**1,88 %**
75	Autres produits de gestion courante	432 580	506 934	145 735	**-66,31 %**
76	Produits financiers		11		
77	Produits spécifiques	1 142	3 253		**-100,00 %**
Ordre					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000	4 775	7 000	**16,67 %**

Recettes de fonctionnement

On note une stabilité des dotations et un rendement toujours satisfaisant de la fiscalité locale, malgré un tassement de la valeur des bases (0.8 %) et une stagnation de l'assiette en raison de la diminution des autorisations de construire.

Les prévisions restent prudentes, notamment en ce qui concerne les produits des services.

La livraison des repas à PLOUMOGUER est prise en compte en recettes comme en dépenses, pour une année complète.

De la même manière, on a pris en compte une année complète de fonctionnement du parking de la prairie Kennedy (200 000€).

Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_03-DE

Les différents chapitres prévoient, dans une logique de maîtrise des dépenses et de grande vigilance, une **poursuite des politiques** menées aux mandats précédents et une **prise en compte des engagements nouveaux ou contraintes conjoncturelles**, tels que :

- Les lignes afférentes aux dépenses d'énergie sont abondées conformément aux préconisations du SDEF,
- Les frais de maintenances et les contrats d'utilisation des différentes solutions digitales sont pris en compte ;
- Adhésion au réseau « Petites Cités de Caractère », dispositif d'aide aux personnes rénovant un élément de patrimoine du SPR et aux personnes faisant le choix d'une clôture végétale ; ***il est proposé au Conseil d'étendre, dans le périmètre du SPR, l'aide directe aux particuliers aux restaurations de murs patrimoniaux ou aux créations de murs respectueux du paysage.***
- Adhésion renouvelée à l'association « Port d'Intérêt Patrimonial »,
- Accompagnement par l'association Energence,
- Adhésions aux associations d'élus essentielles (l'AMF),
- Poursuite des politiques de promotion touristique communale, limitée aux labels évalués comme pertinents auprès des visiteurs (Pavillon bleu…),
- Prise en compte des fêtes et animations touristiques,
- Ligne budgétaire « culture, agenda21 »,
- Prestation « animations » confiée à une association de production musicale, en appui des élus, pour la partie programmation et communication et pour la régie des fêtes estivales,
- Politique jeunesse maintenue, y compris par les participations au RPAM communautaire ou à la Maison de l'Enfance de PLOUGONVELIN,
- Financement intégral des sorties piscine et de la voile scolaire pour les deux écoles,
- Sorties et mini-camps ALSH et Accueil jeunes,
- Forfaits scolaires et contrat d'association avec l'école Saint-Joseph (1224 € de dépenses par élève, soit 84 471 € pour 69 élèves ; ce forfait sera également utilisé en cas de scolarisation à l'école Diwan ou en ULIS ; les crédits pour payer le forfait scolaire des enfants inscrits en filière bilingue à Plougonvelin sont également prévus),
- Convention Rased avec la mairie de PLOUZANE,
- Reconduction du poste de secours et de surveillance de la zone de baignade aux Blancs-Sablons,
- Attributions de compensation : la commune versera 60 896 € à la CCPI,
- La hausse importante des primes d'assurances est bien prise en compte,
- A l'article 65748-1, 56 000 € ont été prévus pour les subventions aux associations.

Il est à nouveau demandé aux services de garantir la poursuite d'une action de qualité en intégrant les principes de l'agenda21 (sobriété, achat local, durable…).

Charges de personnel (012) : 1 350 000 €, plus 2.27 % par rapport au BP 2025. Le calcul des charges intègre la hausse du smic, le « glissement vieillesse technicité », la hausse des cotisations retraites des agents titulaires, les indemnités pour élections, la rémunération des agents recenseurs, l'augmentation de l'assurance statutaire...

Le paiement des GUSO (cachet des intermittents du spectacle qui interviennent en saison estivale) est également pris en compte.

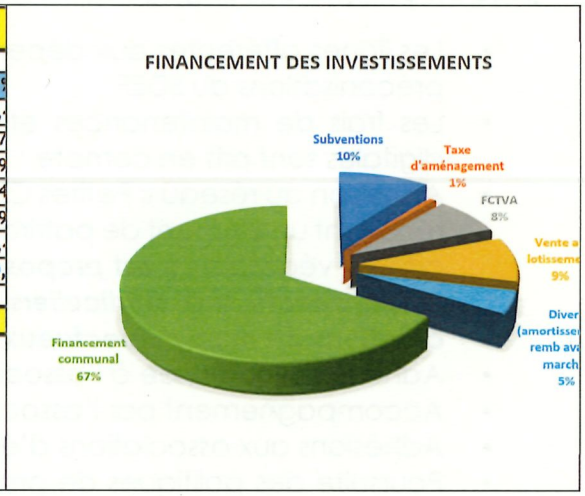
Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_03-DE

La section d'investissement s'équilibre à 4 375 334 €.

Recettes d'investissement :

Financement des investissements	Montant	%
Subventions	293 294	10,
Taxe d'aménagement	20 000	0,7
FCTVA	224 000	7,9
Vente au lotissement	265 436	9,4
Divers (amortissements, remb avance marché)	138 046	4,9
Financement communal	1 865 070	66,
Total	2 805 846	100,

Autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement	992 258
Remboursement du capital de la dette	132 000
Autofinancement net	740 812



La section d'investissement bénéficie de recettes importantes grâce à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 (1 299 474 €) ; la vente du terrain d'assise du lotissement « jeunes ménages Schuman » et des études liées est valorisée à hauteur de 265 436 €.

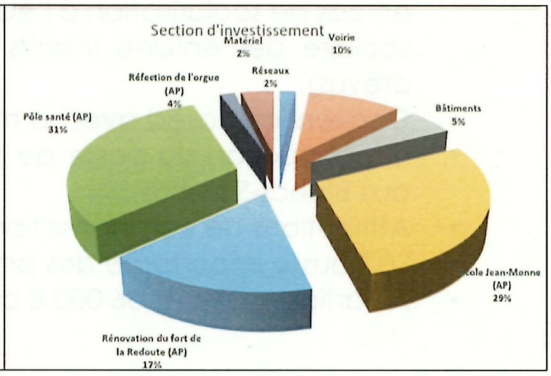
Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 992 258 €.

Dépenses d'investissement :

Le montant des reports 2025 s'établit à 819 893 €.
Le montant consacré aux investissements nouveaux est de 2 805 846 €.

Section d'investissement (hors reports)	Montant	%
Réseaux	50 000	1,78 %
Voirie	294 597	10,50 %
Bâtiments	148 995	5,31 %
Ecole Jean-Monnet (AP)	800 000	28,51 %
Rénovation du fort de la Redoute (AP)	480 000	17,11 %
Pôle santé (AP)	880 000	31,36 %
Matériel	48 254	1,72 %
Réfection de l'orgue (AP)	104 000	3,71 %
Total	2 805 846	100,00 %

*AP = Autorisation de Programme



Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Ouï les exposés de l'adjointe aux finances et du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition émise par les membres de la commission finances qui s'est réunie le 17 février 2026,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_03-DE

Vu les documents budgétaires préparatoires transmis à l'ensemble des élus les 17 février et 24 février 2026,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité

D'approuver le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026 tel qu'établi et présenté aux élus.

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

